



Ecole  
Supérieure  
Art  
Avignon

École supérieure d'art Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84000 Avignon  
Tel : 04 90 27 04 23

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2022**

### **DÉLIBÉRATION N°11**

#### **Mise en place d'une bourse pour l'accueil d'un artiste en exil dans le cadre du programme PAUSE**

Dans de nombreux pays, des chercheurs et des artistes ne peuvent exercer librement leur profession et sont contraints à l'exil.

Voilà pourquoi, depuis 2017, le programme PAUSE les soutient afin qu'ils puissent poursuivre leurs travaux.

Par le biais de financements incitatifs, ce programme permet l'accueil de scientifiques et d'artistes en exil dans des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche et des institutions culturelles en France. Le programme les accompagne également dans leurs démarches et dans leur insertion professionnelle.

Ces chercheurs et ces artistes font face à des situations dramatiques qui nécessitent notre mobilisation.

En choisissant de leur venir en aide, les écoles qui candidatent au programme PAUSE permettent de préserver un savoir et des recherches pouvant bénéficier à tous.

Le programme PAUSE soutient des scientifiques et des artistes en exil en favorisant leur accueil dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou des institutions culturelles.

Le programme PAUSE mène également des actions de plaidoyer pour la défense des libertés académiques et artistiques, pour le respect des droits humains.

L'ESAA a candidaté au programme pour accueillir Kaveh Kavoosi, artiste réfugié iranien membre de l'atelier des artistes en exil à Paris (cf. porte-folio et CV en annexe).

Ce dernier a plusieurs expériences en restauration de peinture - son médium de prédilection. Il est proposé que Kaveh Kavoosi soit accueilli à l'ESAA dès septembre 2022 dans le cadre du programme PAUSE.

Dans ce cadre, il sera amené à exercer une journée par semaine de pratique d'atelier (techniques de la peinture et restauration) dans le cadre des missions de professeur d'enseignement artistique. Il participera à toutes les semaines de workshops de l'ESAA (20 jours) à destination des étudiant-es de l'ESAA. Il développera des partenariats avec des

acteurs emblématiques du territoire (ONAP, musées de la Ville, etc.). Il pourra contribuer aux fonctionnements des ateliers d'éducation artistique et culturelle.

**Le Conseil d'Administration du 03 juin 2022, après en avoir délibéré, approuve :**

**ARTICLE 1 :** et accepte la candidature de l'ESAA au programme PAUSE pour l'année 2022 et pour les années suivantes.

**ARTICLE 2 :** dans le cadre du programme PAUSE, l'ESAA accueille un artiste membre de l'atelier des artistes en exil.

Pour 2022, il est proposé d'accueillir Monsieur Kaveh Kavoozi dès septembre 2022.

**ARTICLE 3 :** l'ESAA met en place les moyens nécessaires à cet accueil :

- une bourse mensuelle ;
- des frais de production ;
- une prise en charge des frais d'hébergement pour l'artiste et sa famille.

Le programme PAUSE prend en charge 60% des charges ci-dessus, l'ESAA finance 40%.

**ARTICLE 4 :** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'ESAA dans le cadre du budget supplémentaire 2022.

Vote	
Nombre de présents	13
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration  
Damien Malinas

